Mutuelle Santé
EIFFAGE ÉNERGIE

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

au 31/12/2018

Table des matières

Introduction 4

Synthèse 5

I. Activité et résultats 6

1.1. Activité et résultats 6

1.2. Résultats de souscription et des investissements 8

1.3. Résultats des autres activités 10

1.4. Autres informations 10

II. Système de gouvernance 11

2.1. Informations générales 11

2.2. Exigences en matière de compétences et d'honorabilité 14

2.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) 15

2.4. Système de contrôle interne 17

2.5. Fonction d'audit interne 18

2.6. Fonction actuarielle 19

2.7. Sous-traitance 19

2.8. Autres informations 19

III. Profil de risque 20

3.1. Risque de souscription 20

3.2. Risque de marché 21

3.3. Risque de crédit 21

3.4. Risque de liquidité 22

3.5. Risque opérationnel 22

3.6. Sensibilité aux risques 22

3.7. Autres informations 22

IV. Valorisation à des fins de solvabilité 23

4.1. Actifs 23

4.2. Passifs 23

4.3. Méthodes de valorisation alternatives 25

4.4. Autres informations 25

4.5. Du bilan comptable au bilan économique 26

V. Gestion du capital 28

5.1. Fonds propres 28

5.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis 28

5.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis 29

5.4. Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé 29

5.5. Non-respect du minimum de solvabilité requis et non-respect du capital de solvabilité requis 29

VI. Annexes (en K€) 30

6.1. S.02.01.02 30

6.2. S.05.01.02 31

6.3. S.17.01.02 33

6.4. S.19.01.21 35

6.5. S.23.01.01 36

6.6. S.25.01.21 37

6.7. S.28.01.01 38

VII. Lexique 39

Introduction

Pourquoi un rapport narratif public ?

Afin de démontrer leur capacité à maitriser leurs risques, les organismes d'assurance sont amenés, depuis le 1er janvier 2016, à tenir annuellement à disposition du public un rapport narratif dénommé le « Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière » ou le SFCR (Solvency and Financial Condition Report).

Le but de ce rapport est double :

- D'une part il permet de garantir la capacité des organismes d'assurance à respecter leurs engagements vis-à-vis des assurés et donc d'assurer à ces derniers qu'ils n'encourent aucun risque au niveau de leur solvabilité sur le court et moyen terme.
- D'autre part, la communication publique permet aux assurés d'effectuer une comparaison entre les différents acteurs du marché assurantiel.

Sur quels éléments peut-on faire une comparaison entre les acteurs du marché ?

Afin de répondre aux objectifs précités, le rapport présente notamment, la performance, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation et la gestion de capital de l'organisme concerné ainsi que son ratio de solvabilité.

Qu'est-ce qu'un ratio de solvabilité ?

Le ratio de solvabilité est un indicateur définit au niveau Européen visant à s'assurer que les organismes d'assurance disposent de la richesse nécessaire pour couvrir leur capital de solvabilité requis (Capital Solvency Requièrent - SCR). Le SCR peut être vulgarisé comme un risque bicentenaire.

Dans ce cadre, le présent rapport validé au Conseil d'administration du 09/03/2019 vous ait présenté.

Bonne lecture !

Synthèse

L'année 2018 s'est placée dans la continuité des objectifs poursuivis par la Mutuelle à savoir : **réduire le reste à charge des assurés tout en consolidant la solidarité intergénérationnelle de ses adhérents.**

Malgré un contexte de forte concurrence au sein des Mutuelles et une explosion des tarifs sur le marché ces dernières années, la Mutuelle Santé Eiffage Energie n'a pas effectuée de hausse des cotisations sur l'exercice 2018 pour les contrats collectifs afin de tenir ses objectifs et protéger ses assurés.

Bien que le niveau de Fonds Propres économiques de la mutuelle ait légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent (-2%), il s'élève à au 31/12/2018 à 11 349 K€ et reste largement suffisant pour couvrir le niveau de risque de l'organisme qui a, quant à lui, diminué par rapport à l'année dernière (2 579 K€ en 2018 contre 2 629 K€ en 2017).

Le risque lié aux marchés financiers a fortement diminué par rapport à l'exercice précédent du fait de l'arrivée à échéance de certains fonds obligataires au profit d'investissements en immobilier et en trésorerie.

Le risque technique lié à l'activité de la Mutuelle reste sensiblement le même par rapport à l'exercice précédent du fait de la faible variation de la base assurée entre 2017 et 2018.

Au global, le ratio de solvabilité se trouve être stable par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 440%.

La Mutuelle Santé Eiffage Energie satisfait ainsi pleinement aux exigences règlementaires.

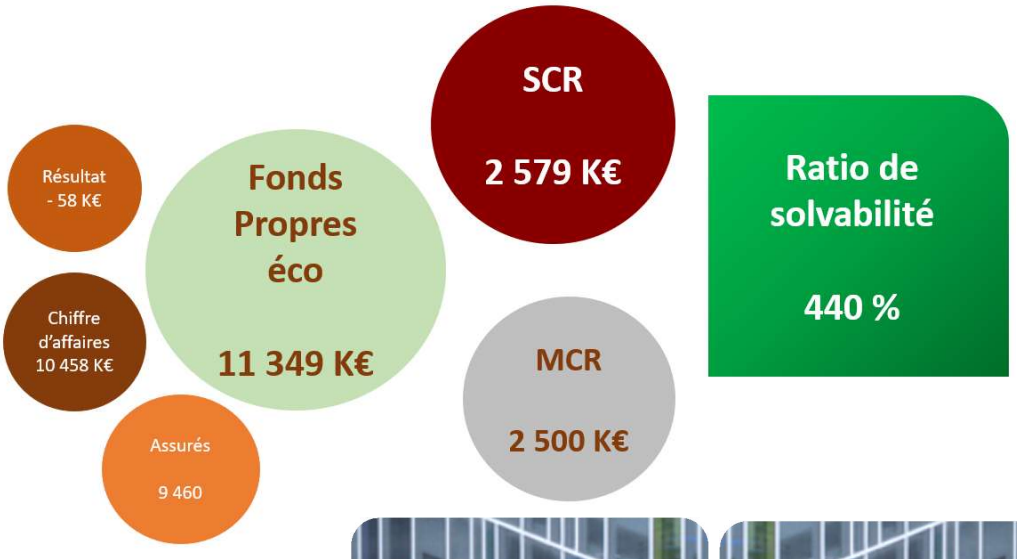

I. Activité et résultats

1.1. Activité et résultats

La Mutuelle Santé Eiffage Energie est la Mutuelle du personnel des entreprises composant le **groupe Eiffage Energie.**

C'est un organisme Mutualiste **à but non lucratif** dont le fonctionnement repose sur un principe démocratique **d'égalité entre les adhérents**.

Les dirigeants sont **des membres élus** siégeant au Conseil d'administration de la Mutuelle. Celui-ci a pour rôle de définir des orientations en termes de garanties et de cotisations afin de veiller au bon fonctionnement de l'organisme.

Peuvent adhérer à la Mutuelle **les salariés** et, sous certaines conditions prévues dans le règlement Mutualiste, les anciens salariés de la Société Eiffage Energie ou d'une des filiales de cette société.

Nom et forme juridique

La Mutuelle Santé Eiffage Energie - **la Plaine Saint-Denis (93213), 117 rue du Landy**
Affiliée à la **Fédération Nationale de la Mutualité Française** (FNMF)
Soumise aux dispositions du **Livre II du Code de la Mutualité**
Numéro SIREN : **391 526 225**
Legal Entity Identifier (LEI) : **969500OKP0UW60DOFA31**
Agréments : **Branches 1 et 2 (Maladie et Accidents)**

À l'heure actuelle, la Mutuelle ne dispose d'aucun système de réassurance et exerce uniquement son activité en France.

Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle et de l'auditeur externe

Autorité de contrôle : **Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution** (ACPR)
Contact : https://acpr.banque-france.fr/moved-lacp/contactez-nous.html.

Auditeur externe : **Audit et Conseil Union.**
Adresse : 17 bis rue Joseph de Maistre 75876 Paris
Mail : www.groupe-conseil-union.fr.

Lignes d'activité importantes

Un seul contrat **« complémentaire santé »** collectif obligatoire est souscrit par Eiffage Energie au bénéfice de ses salariés. L'assurance santé proposée intervient en complément du régime de base (régime obligatoire).

Le contrat proposé s'adresse aux **adhérents actifs et retraités**.

Pour les actifs, il s'agit d'une **adhésion obligatoire** et pour les inactifs, les personnes externes (non anciennement salarié) n'ont pas la possibilité de bénéficier des garanties proposées. Les inactifs sont maintenus adhérents s'ils le souhaitent.

Au 31/12/2018, la Mutuelle compte 9 460 assurés et 20 670 bénéficiaires.

Les tarifs appliqués dépendent de la structure familiale des adhérents et s'articulent en quatre catégories :

- Adhérent seul,
- Couple,
- Famille,
- Adhérent seul + enfant(s)

Faits importants

Le résultat de l'année 2018 s'est surtout trouvé marqué par les évènements suivants :

- La hausse de la participation des organismes de santé de 5€ en 2017 à 8,10€ en 2018 qui impacte à la hausse des frais de gestion de sinistres (cf paragraphe suivant),
- Une hausse des coûts informatique liés à la mise en place du nouveau logiciel de gestion,
- Les coûts relatifs à l'accompagnement sur la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

En effet, ce sont ces derniers expliquent principalement la variation de résultat entre les deux derniers exercices.

1.2. Résultats de souscription et des investissements

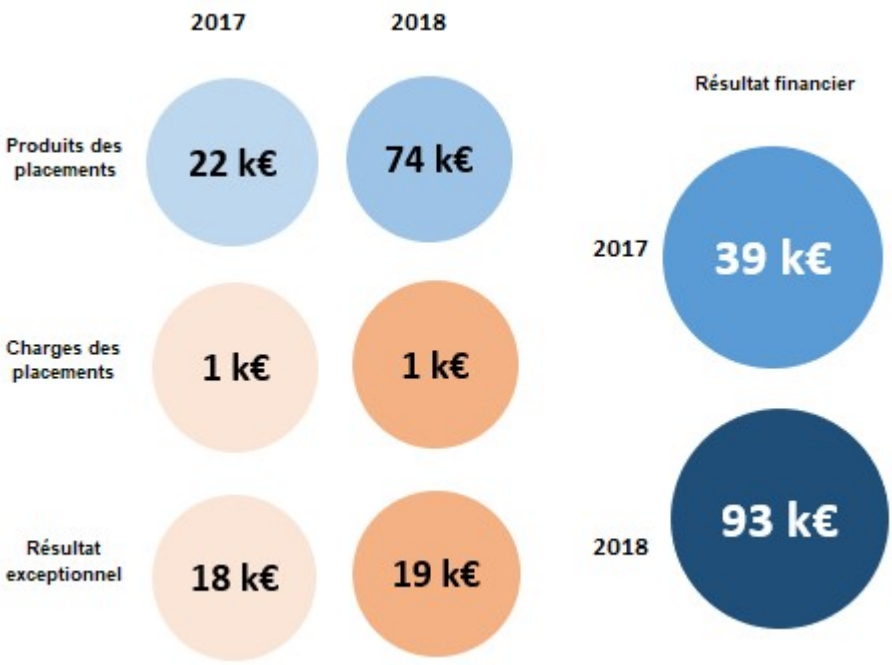

[1]

Le résultat financier est en forte hausse sur l'exercice 2018. Cette dernière s'explique par la diminution des investissements obligataires et action au profil d'autres investissements notamment sur l'immobilier et plus exactement des SCPI. Le résultat est engendré par les coupons perçus trimestriellement :

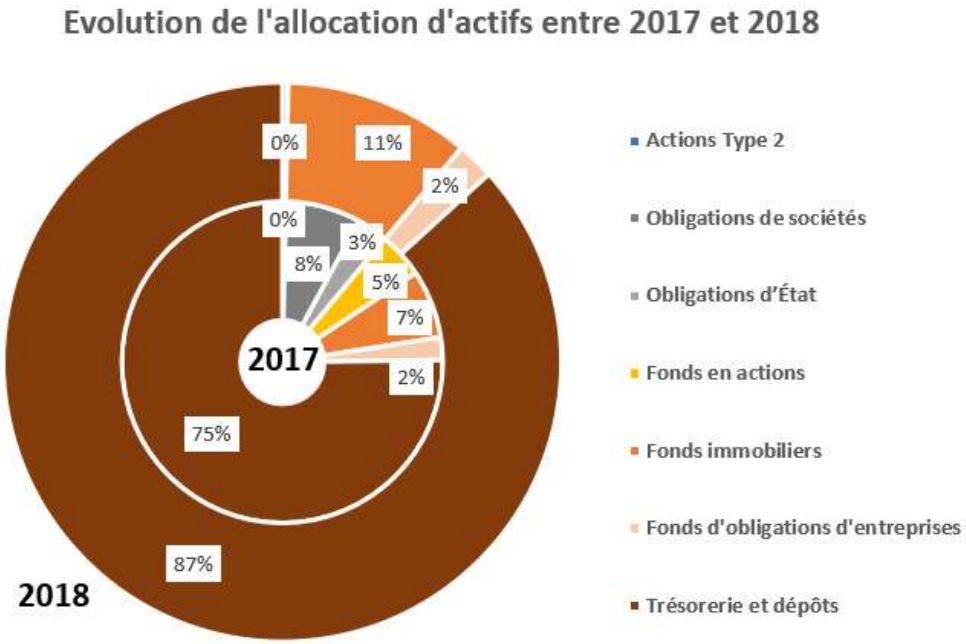

[1] Les produits des placements incluent la provision pour dépréciation des actifs.

L'année 2018 a vu comme changement majeur le retrait des investissements concernant les obligations SICAV Poste première. Un nouvel investissement concernant une SCPI a été réalisé en contrepartie.

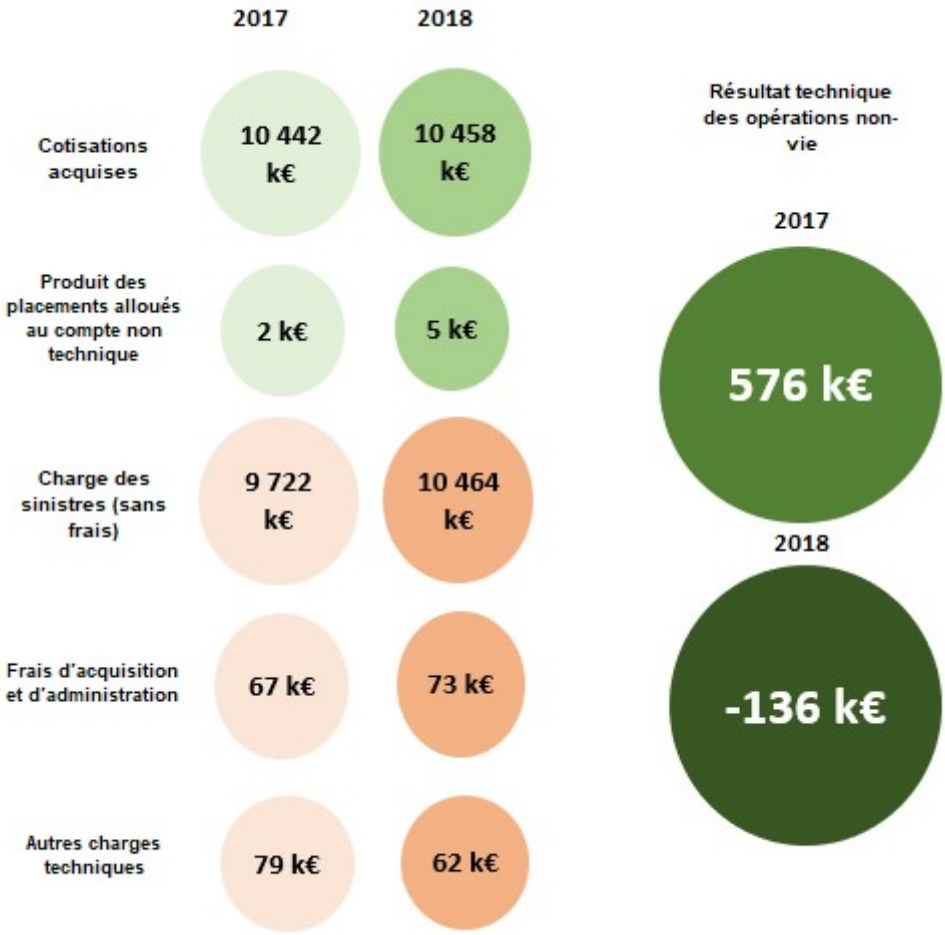

Le résultat est en diminution sur l'année 2018. Bien que le chiffre d'affaires soit stable par rapport à l'exercice précédent, la charge de sinistres a évolué à la hausse (+742 k€) ce qui conduit à un résultat technique proche de l'équilibre.

Bien que les charges techniques aient diminuées par rapport à l'année 2017, le résultat technique demeure la composant la plus importante du résultat global :

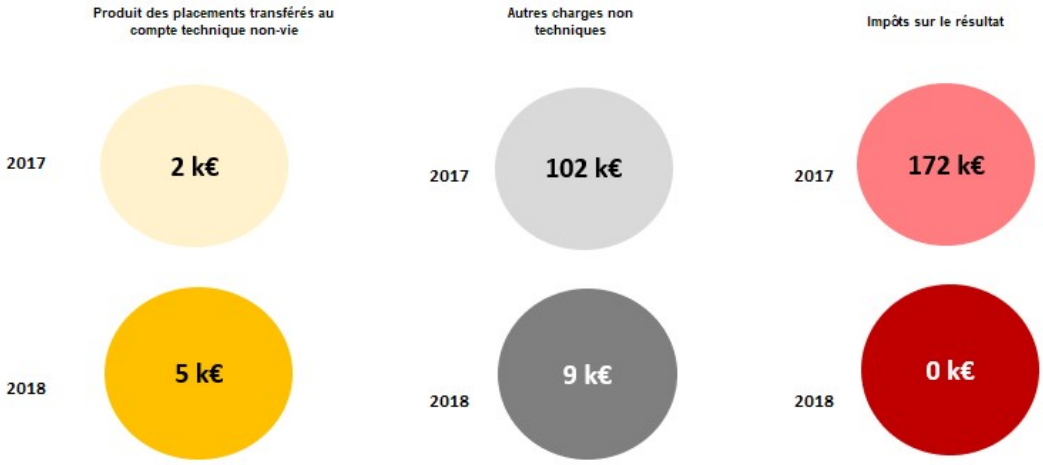

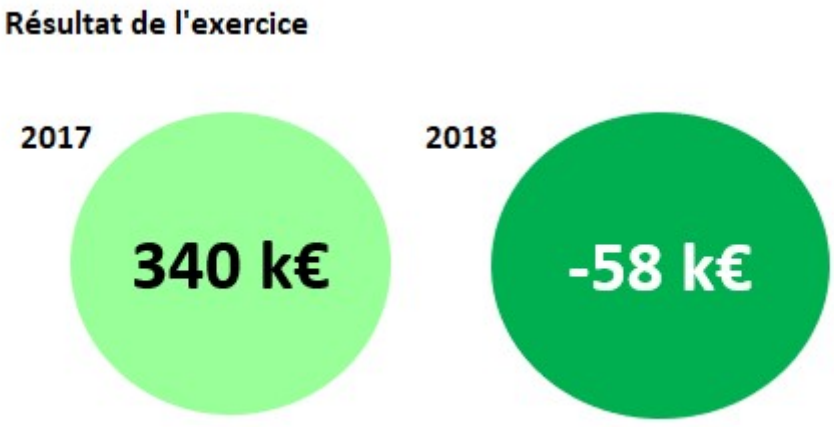

1.3. Résultats des autres activités

Il n'existe pas d'autre source importante de revenus ou de dépenses sur la période de planification de son activité autre ceux précités.

1.4. Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant les activités et les résultats autre que celles précitées.

II. Système de gouvernance

2.1. Informations générales

La directive Solvabilité 2 a requis des organismes d'assurance un renforcement de leur système de gouvernance :

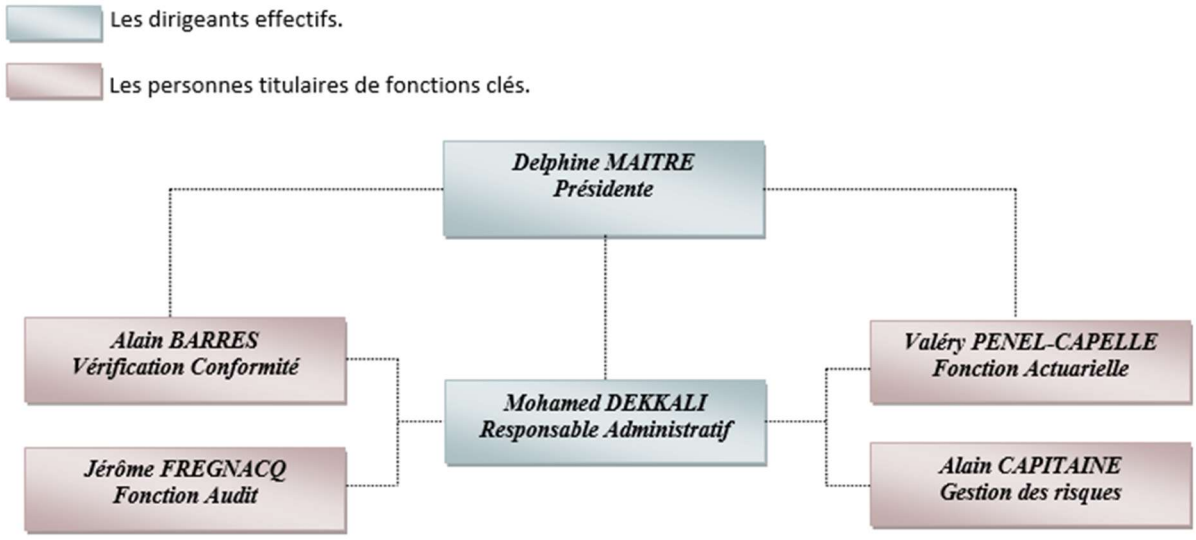

L'assemblée générale

Le Conseil d'administration

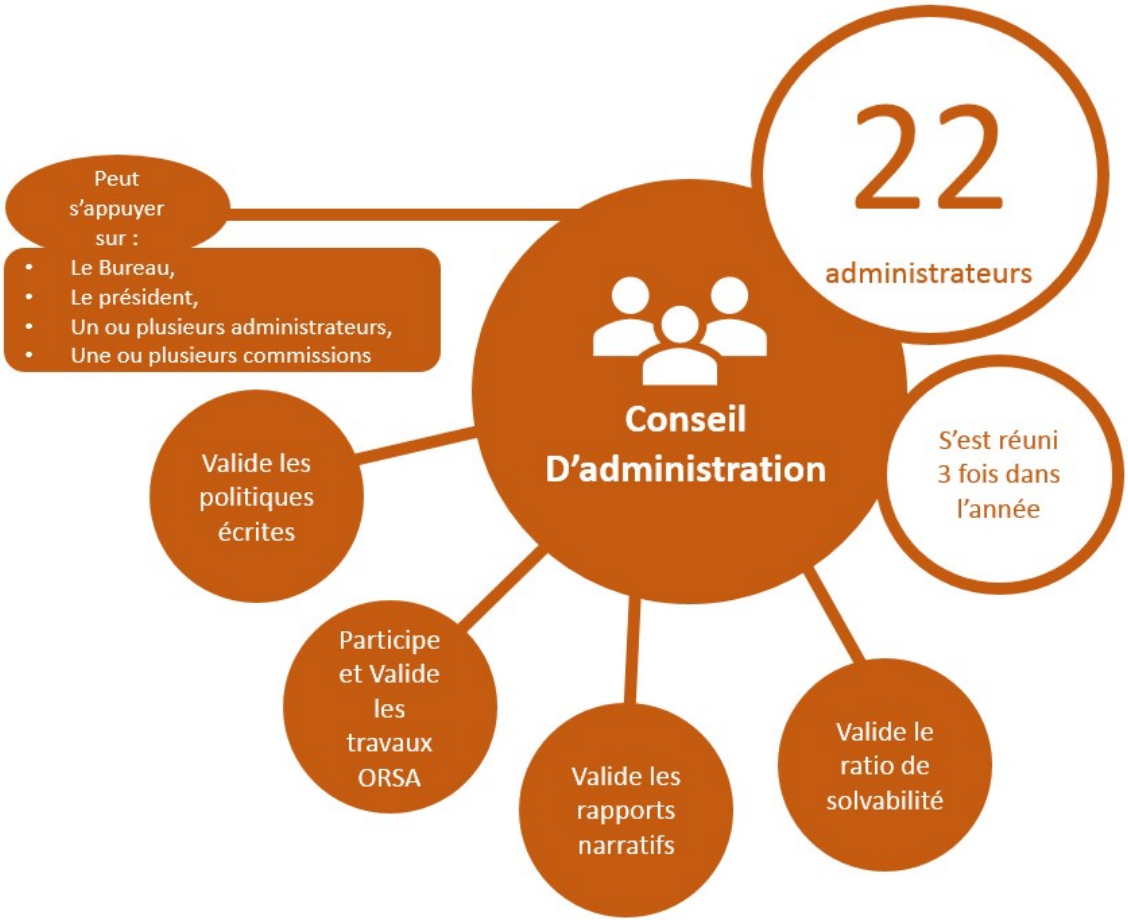

Le Président du Conseil d'administration

Le président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il informe, le cas échéant, le Conseil d'Administration des procédures engagées en application des articles L.510-8 et L.510-10 du code de la mutualité.

Il s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées. De plus, il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées et engage les dépenses.

Les Dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs sont le président du Conseil d'administration et la Directrice Générale. Ils participent au quotidien aux questions relatives à Solvabilité 2 notamment en échangeant de manière journalière avec le Directeur administratif.

Les Dirigeants effectifs prennent des mesures dès lors que des sujets importants leur sont remontés et en informe le Conseil d'administration le cas échéant.

Le Directeur administratif

Il participe à la clôture comptable et est en lien avec les fonctions clés. Il valide au préalable l'ensemble des travaux présentés et/ou soumis à approbation du Conseil d'administration notamment sur les sujets relatifs à Solvabilité 2.

Les fonctions clés

Quatre fonctions clés sont nommées au sein de l'organisme :

Le Bureau

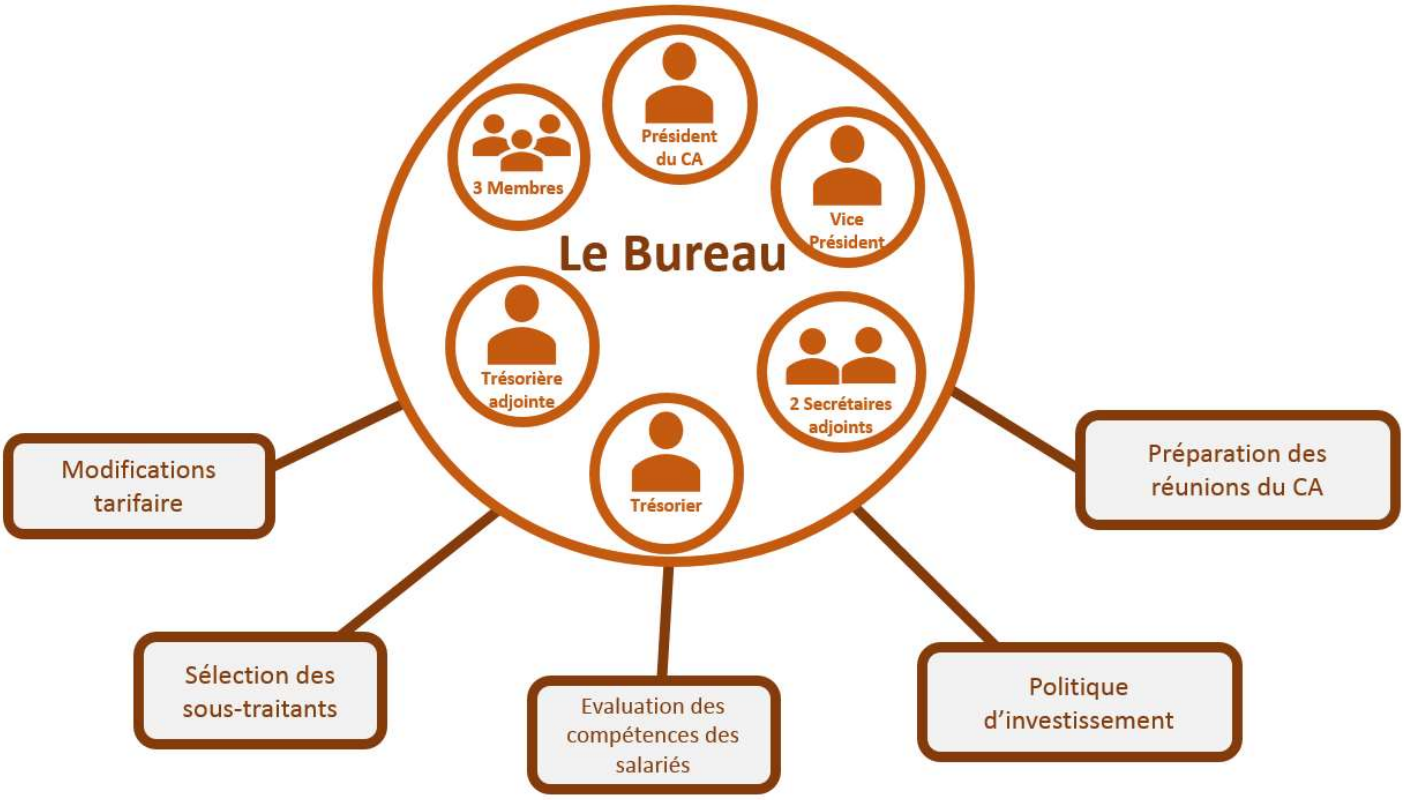

Le Comité d'audit

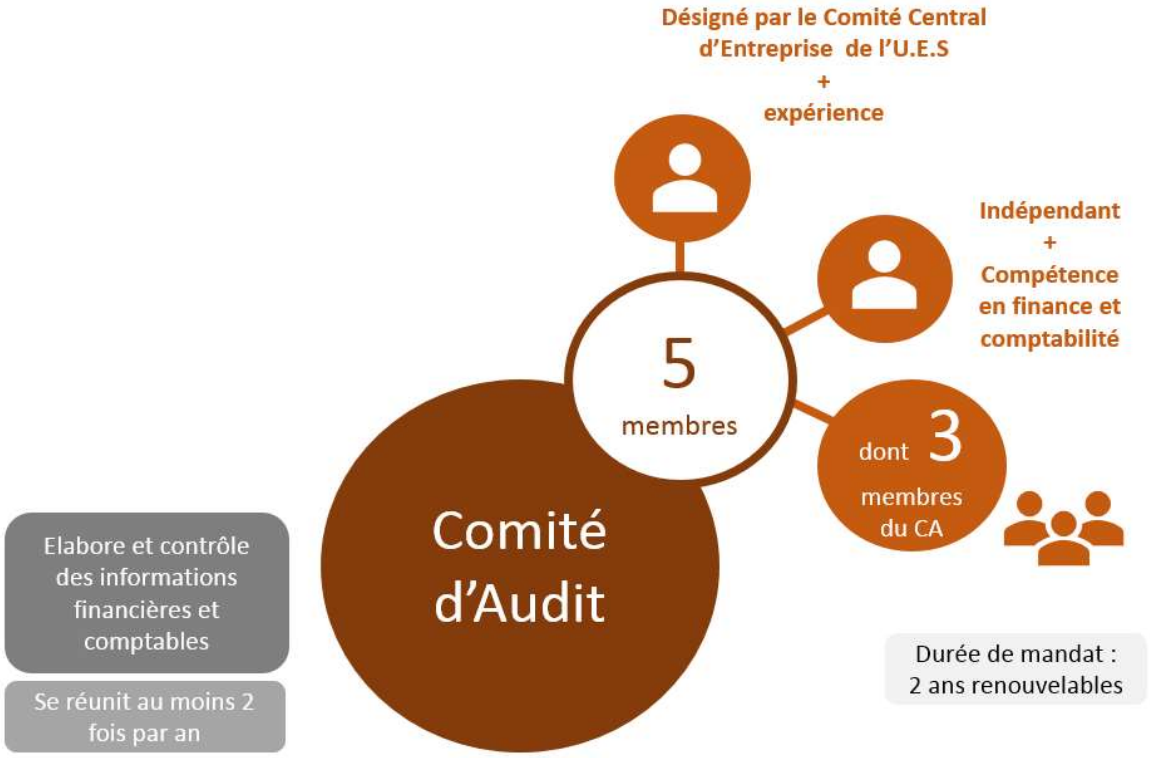

2.2. Exigences en matière de compétences et d'honorabilité

Afin de s'assurer de la compétence et de l'honorabilité des personnes occupant des postes importants ou clés, un système de contrôle a été définit à travers une politique écrite décrivant les procédures de contrôle et explicitant les personnes concernées.

Évaluation de la compétence

Les compétences individuelles

L'évaluation des compétences des dirigeants effectifs, des fonctions clés et des salariés est effectuée par le Bureau et repose sur :

- L'appréciation de la compétence en tenant compte des formations effectuées et des mandats antérieurement exercés,
- L'appréciation de la compétence de façon proportionnée aux attributions.

Pour les Dirigeants effectifs et les fonctions clés, des compétences managériales et par spécialité sont respectivement définies.

Les compétences collectives

Les membres du Conseil d'Administration disposent collectivement de la compétence et de l'expérience nécessaires à leurs travaux. Ces dernières sont évaluées à travers des questionnaires définis dans la politique écrite de compétence et d'honorabilité.

Évaluation de l'honorabilité

- ✓ Questionnaire de l'ACPR,
- ✓ Extrait de casier judiciaire,

Ces documents sont validés par le Bureau.

2.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Processus d'identification des risques de la Mutuelle

Les principaux risques sont déterminés à l'aide de la formule standard délivrée par l'EIOPA[2]. Toutefois, l'impact des risques répertoriés dans cette formule n'étant pas toujours adapté, une cartographie des risques basée sur des entretiens menés avec les opérationnels est effectuée afin de déterminer les risques propres.

[2] L'EIOPA (Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles) est un organe consultatif auprès du Parlement Européen qui émet ses observations et ses recommandations sur l'évolution de la législation appliquée.

L'ensemble de ces travaux permet le calcul du Besoin Global de Solvabilité :

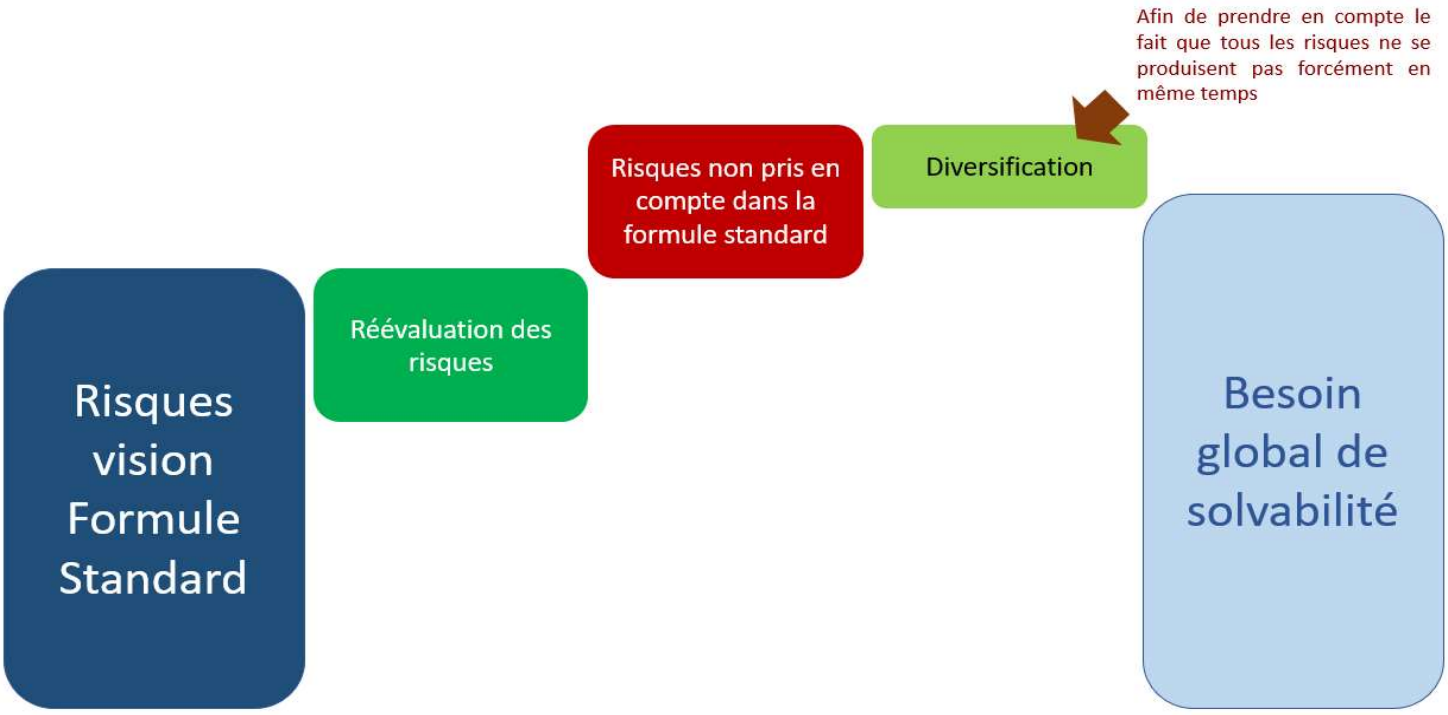

Les travaux de l'ORSA et la cartographie sont mis à jour annuellement par la fonction gestion des risques et le Directeur Administratif.

L'ORSA a été réalisé au début du second semestre 2018.

Au titre de l'année écoulée, aucun ORSA exceptionnel n'a été effectué.

Définition d'une stratégie de gestion des risques pertinente ne mettant pas en péril la Mutuelle

La stratégie mise en place permet de définir le cadre accepté pour la gestion de ses risques, son appétence au risque. Elle est formalisée comme une exigence en capital pour un risque décennal à respecter.

Définir et vérifier les limites de prise de risques pertinentes

Dans la politique écrite d'investissement, aucune limite particulière n'est définie hormis une limite de 15 % des investissements globaux pour les investissements sans capitaux garantis.

Les principes de prudence suivants sont appliqués :

- Surveillance régulière des placements et comptes courants afin d'éviter un éventuel risque de concentration auprès d'un même émetteur.
- Définition d'un seuil minimal de trésorerie afin d'atténuer le risque de liquidité,
- Investissements dans des placements sûrs et liquides

La surveillance du portefeuille est effectuée par le Directeur et le Trésorier et s'appuie sur les résultats d'analyses mensuelles, des tableaux de suivi des prestations et des indicateurs de performance.

Pour le risque de crédit, les notations délivrées par les agences de notations sur le principe de la seconde meilleure notation donnée sont utilisées.

2.4. Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne assure le respect permanent des normes et obligations internes.

Organisation du système de contrôle interne

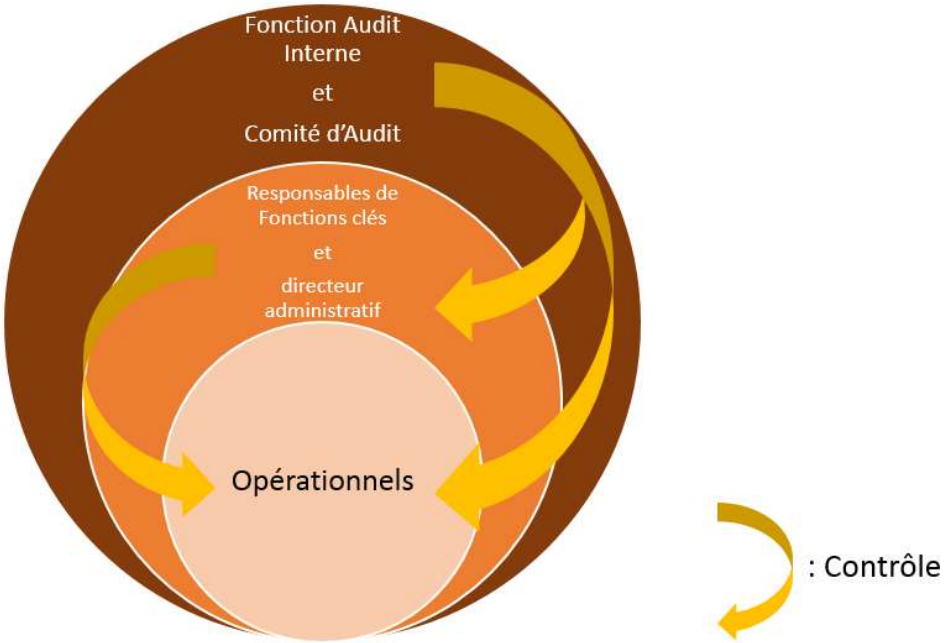

La fonction de vérification de la conformité : son rôle et ses outils

La fonction de vérification de la conformité couvre toutes les lignes d'activités et tous les contextes réglementaires, législatifs et jurisprudentiels.

Du fait de son large spectre de ses missions, elle délègue certains de ses travaux :

	Vérification de la conformité			
Domaine	**Conformité opérationnelle et travaux relatifs à la CNIL**	**Relations avec l'ACPR et exigences prudentielles**	**Droit comptable**	**Droit du personnel**
Responsable	Fonction de vérification de la conformité	Directeur	Expert-comptable	Responsables RH du Groupe Eiffage
Suivi	Suivi annuel avec le Directeur	Suivi annuel auprès du Conseil d'administration	Remonté annuelle auprès de la fonction de vérification de la conformité	Suivi annuel avec le Vice-Président

La fonction de vérification de la conformité a présenté une synthèse de ses travaux au dirigeants effectifs ainsi qu'un suivi de la mise en œuvre de la politique de conformité. Aucun point structurant n'a été souligné.

2.5. Fonction d'audit interne

La politique d'audit interne validée annuellement par le Conseil d'administration définie le périmètre d'action de la fonction clé.

Vision Indépendante et objective

La fonction d'Audit Interne juge efficace la manière dont les directions opérationnelles et fonctionnelles clés exercent leurs fonctions en matière de contrôle des risques et de pilotage de leurs activités.

Les services opérationnels et fonctionnels audités ont mis à disposition de la fonction d'Audit Interne l'ensemble des informations, documents, locaux, biens et personnes en lien avec la mission d'audit.

L'ensemble des résultats des audits est détaillé et suivi au travers d'un plan d'action communiqué au Conseil d'administration.

2.6. Fonction actuarielle

La Fonction actuarielle a étudié dans le cadre de son rapport annuel plusieurs sujets et a présenté ses conclusions au Conseil d'administration au mois de novembre.

	Vision Indépendante et objective
Sujet	**Conclusion**
Provisions techniques	Méthodologie et calculs pertinents ✓
Qualité des données	Données jugées fiables ✓
Souscription	Politique tarifaire adaptée Indicateurs cohérents avec le marché Equilibre technique ✓
Réassurance	Non nécessaire à la vue du niveau de solvabilité ✓

Du part le périmètre de ses travaux, le responsable de la fonction actuarielle s'est fait aider dans sa tâche par un cabinet de conseil.

2.7. Sous-traitance

Le processus de sous-traitance est engrangé par la mise en place d'appels et de consultation d'offres conformément à la politique écrite y afférente qui instaure un cadre au processus de sous-traitance.

La politique est mise à jour annuellement et les opérations sous-traitées sont contrôlées à travers des audits non prévus par le plan le cas échéant.

Au cours de l'année les travaux de la fonction actuarielle ont été sous-traitées auprès d'un cabinet de conseil en actuariat situé à Paris.

2.8. Autres informations

Aucune autre information pertinente autre que celles précitées concernant son système de gouvernance n'a été recensée.

III. Profil de risque

Sauf mention contraire, l'ensemble des risques présentés dans cette partie est quantifié à l'aide de la formule standard. Cette dernière permet de mesurer l'exigence en capital résultant d'un risque ayant une probabilité assez faible d'occurrence (1 fois tous les 200 ans).

3.1. Risque de souscription

Le risque de souscription est le risque relatif au portefeuille de l'organisme. Les évolutions entre les deux derniers exercices demeurent faibles. En effet la base assurée reste sensiblement stable, l'exigence en capital affecté à ce risque reste sensiblement stable. Les principaux risques supportés sont les suivants :

- Risque de sous-tarification et de sous-provisionnement,
- Risque de rachat,
- Risque de catastrophe.

Exposition au risque de sous-tarification et de sous-provisionnement

Le volume de cotisation a légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent. Bien que la charge de sinistres soit à la hausse par rapport à 2017, l'équilibre technique apparait résistant. De plus, aucun risque de sous-provisionnement n'a été recensé d'après les différents travaux menés au cours de l'année et notamment par le rapport Actuariel 2018.
La sensibilité par rapport aux risques reste sensiblement la même que celle de l'exercice précédent.

Exposition au risque de rachat

Il est estimé comme un pourcentage de la marge technique future le cas échéant. Ce risque demeure assez faible.

Exposition au risque de catastrophe santé

Le risque de catastrophe correspond à la combinaison des trois risques suivants :

- Risque d'accident de masse,
- Risque de concentration[3],
- Risque pandémique.

Ces risques sont estimés en fonction de la base assurée de la Mutuelle. Cette dernière étant sensiblement le même que l'année dernière, le risque en résultant varie de manière non significative.

[3] Le risque de concentration de catastrophes s'adresse uniquement « aux engagements d'assurance […] d'indemnisation des travailleurs et aux engagements d'assurance […] d'assurance collective de protection du revenu ».

Atténuation du risque

Aucun mécanisme de réassurance n'est pour l'instant mis en place. En effet, les travaux menés par la fonction actuarielle au cours de l'exercice 2018 n'ont laissé transparaitre aucun besoin particulier de réassurance.

3.2. Risque de marché

Le risque de marché résulte des investissements effectués afin d'être constamment en capacité de respecter les engagements vis-à-vis de ses assurés.

Le risque de marché se compose de cinq sous-modules de risques :

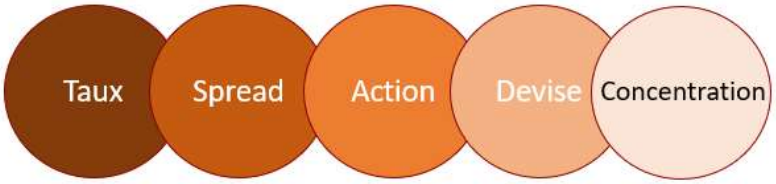

Le profil de risque a sensiblement évolué par rapport à l'année dernière en raison du changement de la startégie d'investissement de la Mutuelle.

Du fait des nouveaux investissements réalisés, le risque immobilier a fortement augmenté toutefois, ce dernier se trouve être largement compensé par la diminution importante des risques action et concentration.

Globalement, le risque de marché demeure moins fort que lors de l'exercice précédent.

Des investissements peu risqués auprès d'établissements dont la notation est de minimum « A » selon la grille de notation sont privilégiés. La notation retenue est basée sur le principe de la seconde meilleure notation, le principe de la personne prudente est donc bien appliqué dans la sa stratégie d'investissement.

3.3. Risque de crédit

Le risque de défaut des contreparties qui possèdent des engagements envers la Mutuelle demeure peu important.
En effet, l'ensemble des gérants de trésorerie étant des acteurs notés « A », la solidité financière des contreparties apparait solide.

Le risque de Crédit diminue légèrement par rapport à l'exercice précédent du fait que le montant de créances nées d'opération directes et autres créances est inférieur à celui de l'exercice précédent.

3.4. Risque de liquidité

Un seuil de trésorerie étant fixé afin d'assurer le respect permanent des engagements envers les assurés, le risque apparait faible.

De plus, concernant les sinistres qui se déclareront lors du prochain exercice l'organisme estime annuellement un montant de cotisations futur afin de pallier un éventuel risque.

3.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel ou des systèmes, ou d'événements extérieurs. Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Le risque opérationnel varie de manière non significative par rapport à l'exercice précédent.

3.6. Sensibilité aux risques

Dans le cadre de l'ORSA, divers tests de sensibilité ont été effectués. Les scénarios testés ont été les suivants :

- Dérive du nombre de contrats d'assurance,
- Une dérive du ratio de sinistralité,
- Surplus des dépenses non escomptées.

Quel que soit la situation envisagée, la solvabilité restait très largement supérieure aux exigences règlementaires.

3.7. Autres informations

Aucune information autre que celles précitées n'est jugée importante au titre de l'exercice 2018.

IV. Valorisation à des fins de solvabilité

4.1. Actifs

Actif	Valorisation Solvabilité 2
Placements	Valeur de marché
Immeubles	Valeur d'expertise
Actifs incorporels	Non valorisé car richesse non matérielle
Livrets, liquidités et cash à la banque	Valeur comptable
Créance	Valeur nette comptable
Autres actifs d'exploitation	Valeur comptable

La mise en transparence par type de risque est retenue le cas échéant en se basant sur des informations tirées du site Sicavonline.

4.2. Passifs

Provisions techniques

La méthodologie de valorisation des provisions techniques en vision économique peut être segmentée en trois :

- Best Estimate de sinistres : provisions pour les sinistres déjà survenus,
- Best Estimate de cotisations : provisions pour les sinistres futurs,
- Marge de risque : Montant à ajouter aux Best Estimate précités en cas de cession de l'activité.

Best Estimate de sinistres :

Best Estimate de Sinistres valorisation	
Méthodologie retenue :	Chain Ladder mensuel
Frais retenus :	Frais de gestion, d'administration, de gestion des placements, autres charges techniques,
Actualisation :	Courbe des taux sans risque EIOPA
Commentaires :	Le facteur de développement du premier mois a été révisé

L'ensemble des contrats proposés a pour échéance le 31 décembre de l'année en cours, par conséquent aucune provision pour cotisations non acquises n'est comptabilisée.

Au 31/12/2018 le Best Estimate de Sinistres est évalué à 842 k€. Il était de l'ordre de 1 017 k€ lors de l'exercice 2017. La différence s'explique principalement par la prise en compte, lors de l'exercice précédent, d'une provision pour retard de gestion d'un montant de 181 k€.

Best Estimate de cotisations :

Best Estimate de Cotisations valorisation	
Méthodologie retenue :	P/C cible pour l'année prochaine
Frais retenus :	Frais de gestion, d'administration, de gestion des placements, d'acquisition, autres charges techniques,
Actualisation :	Courbe des taux sans risque EIOPA
Commentaires :	Le ratio projeté est comparé à la moyenne des trois derniers exercices

Le ratio de sinistralité de l'exercice 2019 a été estimé à 99,3 %. Une hausse de 2% a été anticipée afin de tenir compte de l'évolution constatée du ratio au cours de l'année 2018. En effet, le ratio de l'exercice 2018 a atteint 101,3%, soit près de 3% de plus que l'estimation qui avait été faite.

Le Best Estimate de cotisations est ainsi estimé à – 74 € au titre de l'année 2018. Il était de – 213 K€ au titre du précédent exercice. L'écart provient de l'hypothèse de ratio combiné retenue comme précité.

Marge de risque :

La Marge de Risque correspond au montant qu'il faut ajouter aux provisions techniques pour qu'un autre assureur accepte de reprendre le passif de l'organisme. Elle est estimée conformément aux guidelines publiées par l'EIOPA, la marge de risque pour le portefeuille global des engagements d'assurance.

La marge de risque est estimée à **153 k€** au titre de l'exercice 2018. Ce dernier est quasi identique à celui observé lors de l'exercice précédent.

Impôt différé net

Impôts différés	Définition
IDA – Impôts différés actifs	Crédit d'impôt résultant d'une baisse de valorisation des fonds propres entre passage du bilan comptable au bilan économique (exemple : BE > PSAP)
IDP – Impôts différés passifs	Surplus d'impôt résultant d'une hausse de valorisation des fonds propres entre passage du bilan comptable au bilan économique (exemple : les Plus values latentes)
Impôts différés nets actifs	Dans le cas où l'impôt différé net actif est positif, il sera pris en compte uniquement si l'organisme est capable de justifier le fait qu'il sera en mesure de faire du résultat lors du prochain exercice. En effet, si ce n'est pas le cas, ce dernier ne peut accumuler des crédits d'impôt.

Au 31/12/2018, le montant d'impôts différés net est un actif**.** Toutefois, comme lors de l'exercice précédent, à la vue du résultat de l'organisme, aucun impôt différé n'a été retenu au titre de l'exercice.

4.3. Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative autre que celles mentionnées précédemment n'est utilisée.

4.4. Autres informations

Aucune autre différence de valorisation que celles précitées n'a été effectué entre le passage de la vision comptable à la vision économique du bilan.

4.5. Du bilan comptable au bilan économique

Concernant l'actif, l'évolution réside principalement dans l'allocation d'actifs par rapport à l'exercice précédent. Les créances hors assurance ont diminué du fait de la baisse du compte courant financier Eiffage Energie, et la différence explique en partie le rechargement des dépôts. L'actif a baissé de 162 k€ par rapport à l'exercice 2017.
La valeur de l'actif entre vision comptable et économique reste inchangée.

		Valeur économique 2018	Valeur économique 2017	Valeur Comptable 2018	Valeur Comptable 2017
Actifs	Goodwill			0	0
	Frais d'acquisition différés			0	0
	Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	27	0	27	0
	Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	11 538	10 846	11 538	10 846
	Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	1 250	750	1 250	750
	Actions	40	40	40	40
	Actions – non cotées	40	40	40	40
	Obligations	0	1 167	0	1 167
	Obligations d'État	0	341	0	341
	Obligations d'entreprise	0	826	0	826
	Organismes de placement collectif	251	751	251	751
	Produits dérivés	0	0	0	0
	Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	9 998	8 138	9 998	8 138
	Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	3	0	3	0
	Autres créances (hors assurance)	1 217	2 108	1 217	2 108
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	77	69	77	69
	Total Actifs	12 860	13 022	12 860	13 022

Concernant le passif, la valeur économique des provisions techniques non-vie a augmenté de 25 k€. Les montants des dettes liées aux opérations d'assurance, et celle hors assurance n'ont pas vu leurs montants changer significativement sur les deux exercices. L'écart entre passif comptable et économique réside toujours dans l'évaluation des provisions.

Le passif économique a augmenté de 54 k€ par rapport à 2017 et s'explique par la diminution de la marge technique future comprise dans le BE de cotisations par rapport à l'exercice précédent comme précitée en 4.2.

		Valeur économique 2018	Valeur économique 2017	Valeur Comptable 2018	Valeur Comptable 2017
Passifs	Provisions techniques non-vie	983	958	902	1 062
	Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	983	958	902	1 062
	Meilleure estimation	830	804		
	Marge de risque	153	153		
	Autres provisions techniques			0	0
	Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	86	81	86	81
	Autres dettes (hors assurance)	441	419	441	419
	Total passifs	1 511	1 457	1 430	1 561

V. Gestion du capital

5.1. Fonds propres

Les fonds propres se décomposent en trois catégories désignées par le terme « Tier ». La classification des fonds propres dans chacun des Tier 1, 2 ou 3 va dépendre du niveau de disponibilité de ces derniers.

Décomposition des Fonds Propres au 31/12/2018 :

Tier 1 – disponible de manière totale et inconditionnelle	Tier 2 – disponible sous la réalisation de certaines conditions	Tier 3 – Autres que Tier 1 et 2	Capital Eligible
11 349 k€	/	/	11 349 k€

Le montant de Capital Eligible est ainsi évalué à **11 349 k€** au titre de la fin du second semestre de l'exercice 2018 (11 565 K€ en 2017). Sur ce montant 327 k€ proviennent de cotisations des membres et 11 022 k€ de la réserve de réconciliation.

5.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Les fonds propres doivent être suffisants afin de couvrir :

- Le MCR (Minimum Capital Requirement) qui représente le niveau minimum de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'Autorité de Contrôle sera automatique,
- Le SCR définit dans l'introduction.

Les résultats du SCR au 31/12/2018 et au 31/12/2017 sont les suivants :

Risques (K €)	SCR 2017	SCR 2018	Variation
Marché	449	363	-86
Contrepartie	810	795	-15
Santé	1 788	1 786	-2
BSCR	2 315	2 266	-49

Opérationnel	313	314	1
Ajustement	/	/	/
SCR	**2 628**	**2 579**	**-49**

Le SCR a connu une baisse de 49 k€ entre les deux derniers exercices expliquée en grande partie par la baisse du SCR Marché et donc du BSCR. **Le SCR s'élève à 2 579 k€ au 31/12/2018.**

Le MCR au 31/12/2018 est de **2 500 k€. Ce dernier reste donc inchangé par rapport à l'exercice précédent.**

Ratio de solvabilité

	2017	2018	Variation
Ratio du SCR	**440%**	**440%**	**0%**
Ratio du MCR	**463%**	**454%**	**-9%**

Au 31/12/2018, le ratio de couverture du SCR reste constant à 440 %. Cela s'explique par une baisse des fonds propres elle-même compensée par une baisse symétrique du SCR. Le MCR étant resté à 2 500 k€, le ratio a baissé en écho avec la baisse des fonds propres.

5.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'est pas utilisé.

5.4. Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé

Aucun modèle interne afin de calculer les exigences de solvabilité règlementaire.

5.5. Non-respect du minimum de solvabilité requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les exigences de capitaux réglementaires sont largement respectées et, par conséquent, pas concernée par ce paragraphe.

VI. Annexes (en K€)

6.1. S.02.01.02

		Solvency II value	Statutory accounts value
Actifs		**C0010**	**C0020**
Goodwill	**R0010**		0,0
Frais d'acquisition différés	**R0020**		0,0
Immobilisations incorporelles	**R0030**	0,0	0,0
Actifs d'impôts différés	**R0040**	0,0	0,0
Excédent du régime de retraite	**R0050**	0,0	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	**R0060**	27 095,0	27 095,0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et i	**R0070**	11 537 791,9	11 537 763,2
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	**R0080**	1 249 956,0	1 249 956,0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	**R0090**	0,0	0,0
Actions	**R0100**	40 000,0	40 000,0
Actions – cotées	**R0110**	0,0	0,0
Actions – non cotées	**R0120**	40 000,0	40 000,0
Obligations	**R0130**	0,0	0,0
Obligations d'État	**R0140**	0,0	0,0
Obligations d'entreprise	**R0150**	0,0	0,0
Titres structurés	**R0160**	0,0	0,0
Titres garantis	**R0170**	0,0	0,0
Organismes de placement collectif	**R0180**	250 785,5	250 756,8
Produits dérivés	**R0190**	0,0	0,0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	**R0200**	9 997 050,4	9 997 050,4
Autres investissements	**R0210**	0,0	0,0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	**R0220**	0,0	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	**R0230**	0,0	0,0
Avances sur police	**R0240**	0,0	0,0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	**R0250**	0,0	0,0
Autres prêts et prêts hypothécaires	**R0260**	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	**R0270**	0,0	0,0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	**R0280**	0,0	0,0
Non-vie hors santé	**R0290**	0,0	0,0
Santé similaire à la non-vie	**R0300**	0,0	0,0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	**R0310**	0,0	0,0
Santé similaire à la vie	**R0320**	0,0	0,0
Vie hors santé, UC et indexés	**R0330**	0,0	0,0
Vie UC et indexés	**R0340**	0,0	0,0
Dépôts auprès des cédantes	**R0350**	0,0	0,0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	**R0360**	3 331,0	3 331,0
Créances nées d'opérations de réassurance	**R0370**	0,0	0,0
Autres créances (hors assurance)	**R0380**	1 214 015,4	1 214 015,4
Actions propres auto-détenues (directement)	**R0390**	0,0	0,0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	**R0400**	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**R0410**	77 446,4	77 446,4
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	**R0420**	0,0	0,0
Total Actifs	**R0500**	12 859 679,7	12 859 651,0

		Solvency II value	Statutory accounts value
Passifs		**C0010**	**C0020**
Provisions techniques non-vie	**R0510**	983 363,0	902 098,3
Provisions techniques non-vie (hors santé)	**R0520**	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0530**	0,0	
Meilleure estimation	**R0540**	0,0	
Marge de risque	**R0550**	0,0	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	**R0560**	983 363,0	902 098,3
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0570**	0,0	
Meilleure estimation	**R0580**	830 417,5	
Marge de risque	**R0590**	152 945,5	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	**R0600**	0,0	0,0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	**R0610**	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0620**	0,0	
Meilleure estimation	**R0630**	0,0	
Marge de risque	**R0640**	0,0	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	**R0650**	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0660**	0,0	
Meilleure estimation	**R0670**	0,0	
Marge de risque	**R0680**	0,0	
Provisions techniques UC et indexés	**R0690**	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0700**	0,0	
Meilleure estimation	**R0710**	0,0	
Marge de risque	**R0720**	0,0	
Autres provisions techniques	**R0730**		0,0
Passifs éventuels	**R0740**	0,0	0,0
Provisions autres que les provisions techniques	**R0750**	0,0	0,0
Provisions pour retraite	**R0760**	0,0	0,0
Dépôts des réassureurs	**R0770**	0,0	0,0
Passifs d'impôts différés	**R0780**	0,0	0,0
Produits dérivés	**R0790**	0,0	0,0
Dettes envers des établissements de crédit	**R0800**	0,0	0,0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	**R0810**	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	**R0820**	86 443,1	86 443,1
Dettes nées d'opérations de réassurance	**R0830**	0,0	0,0
Autres dettes (hors assurance)	**R0840**	441 108,0	441 108,0
Passifs subordonnés	**R0850**	0,0	0,0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	**R0860**	0,0	0,0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	**R0870**	0,0	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	**R0880**	0,0	0,0
Total passifs	**R0900**	1 510 914,1	1 429 649,4
Excédent d'actif sur passif	**R1000**	11 348 765,5	11 430 001,6

6.2. S.05.01.02

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut Assurance directe	R0110	10 571 223,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0200	10 571 223,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Primes acquises										
Brut Assurance directe	R0210	10 457 591,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0300	10 457 591,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charge des sinistres										
Brut Assurance directe	R0310	10 463 850,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0400	10 463 850,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des autres provisions techniques										
Brut Assurance directe	R0410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0500	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses engagées	R0550	846 408,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges administratives										
Brut Assurance directe	R0610	55 495,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630									
Part des réassureurs	R0640	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0700	55 495,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais de gestion des investissements										
Brut Assurance directe	R0710	548,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0720	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730									
Part des réassureurs	R0740	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0800	548,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais de gestion des sinistres										
Brut Assurance directe	R0810	710 776,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0820	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830									
Part des réassureurs	R0840	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0800	710 776,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais d'acquisition										
Brut Assurance directe	R0910	17 192,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0920	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930									
Part des réassureurs	R0940	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R01000	17 192,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais généraux										
Brut Assurance directe	R1010	62 395,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R1020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030									
Part des réassureurs	R1040	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1000	62 395,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut Assurance directe	R0110	0,0	0,0	0,0					10 571 223,6
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10 571 223,6
Primes acquises									
Brut Assurance directe	R0210	0,0	0,0	0,0					10 457 591,1
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0240	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0300	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10 457 591,1
Charge des sinistres									
Brut Assurance directe	R0310	0,0	0,0	0,0					10 463 850,8
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10 463 850,8
Variation des autres provisions techniques									
Brut Assurance directe	R0410	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0440	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0500	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses engagées	R0550	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	846 408,5
Charges administratives									
Brut Assurance directe	R0610	0,0	0,0	0,0					55 495,3
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0620	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0640	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0700	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	55 495,3
Frais de gestion des investissements									
Brut Assurance directe	R0710	0,0	0,0	0,0					548,6
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0720	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0740	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0800	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	548,6
Frais de gestion des sinistres									
Brut Assurance directe	R0810	0,0	0,0	0,0					710 776,6
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0820	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0840	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0800	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	710 776,6
Frais d'acquisition									
Brut Assurance directe	R0910	0,0	0,0	0,0					17 192,3
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0920	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0940	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R01000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17 192,3
Frais généraux									
Brut Assurance directe	R1010	0,0	0,0	0,0					62 395,8
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R1020	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R1040	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	62 395,8
Autres dépenses	R1200								0,0
Total des dépenses	R1300								846 408,5

La Mutuelle effectue ses activités en France uniquement.

6.3. S.17.01.02

		Direct business and accepted proportional reinsurance					
		Frais médicaux	Protection du revenu	Indemnisation des travailleurs	Responsabilité civile automobile	Autres assurances des véhicules à moteur	Maritime, aérien et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurance directe	R0020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réassurance proportionnelle acceptée	R0030	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réassurance non proportionnelle acceptée	R0040						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0050	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut - Total	R0060	-74,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut - Assurance directe	R0070	-74,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0080	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-74,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour sinistres							
Brut - Total	R0160	904 828,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut - Assurance directe	R0170	904 828,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0190						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables	R0210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0230	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Direct business and accepted proportional reinsurance						Accepted non-proportional reinsurance				
Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile générale	Crédit et cautionnement	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements Non-vie
C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-74,4
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					-74,4
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-74,4
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	904 828,1
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					904 828,1
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	**R0250**	904 828,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total meilleure estimation - Brut	**R0260**	830 417,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total meilleure estimation - Net	**R0270**	830 417,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Marge de risque	**R0280**	152 945,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0290**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation	**R0300**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Marge de risque	**R0310**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques							
Provisions techniques - total	**R0320**	983 363,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	**R0330**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	**R0340**	983 363,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes)							
Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes	**R0350**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour sinistres – Nombre total de groupes de risques homogènes	**R0360**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes)							
Sorties de trésorerie							
Future benefits and claims	**R0370**	9 737 343,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations et sinistres futurs	**R0380**	697 184,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entrées de trésorerie							
Primes futures	**R0390**	10 508 939,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	**R0400**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes)							
Sorties de trésorerie							
Prestations et sinistres futurs	**R0410**	844 371,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	**R0420**	60 456,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entrées de trésorerie							
Primes futures	**R0430**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	**R0440**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations	**R0450**	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	**R0460**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	**R0470**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	**R0480**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	**R0490**	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	904 828,1
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	830 417,5
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	830 417,5
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	152 945,5
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	983 363,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	983 363,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9 737 343,9
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	697 184,9
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10 508 939,4
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	844 371,9
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	60 456,3

0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

6.4. S.19.01.21

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Précédentes	R0100																0,0	0,0	0,0
N-14	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
N-13	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
N-12	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0
N-11	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	0,0
N-10	R0150	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0	0,0
N-9	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							0,0	0,0
N-8	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								0,0	0,0
N-7	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									0,0	0,0
N-6	R0190	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										0,0	0,0
N-5	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											0,0	0,0
N-4	R0210	9 022 771,4	763 826,6	14 741,9	6 089,6	237,6												237,6	9 807 667,1
N-3	R0220	8 883 486,4	669 134,4	20 603,4	900,8													900,8	9 574 124,9
N-2	R0230	8 795 597,7	659 381,0	30 926,9														30 926,9	9 485 905,5
N-1	R0240	8 431 514,4	1 054 899,8															1 054 899,8	9 486 414,3
N	R0250	8 927 395,9																8 927 395,9	8 927 395,9

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Fin d'année (données actualisées)
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350	C0360
Précédentes	R0100																0,0	0,0
N-14	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
N-13	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0
N-12	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				0,0
N-11	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
N-10	R0150	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
N-9	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							0,0
N-8	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								0,0
N-7	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									0,0
N-6	R0190	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										0,0
N-5	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											0,0
N-4	R0210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0												0,0
N-3	R0220	0,0	0,0	0,0	248,6													248,6
N-2	R0230	0,0	0,0	3 914,0														3 914,0
N-1	R0240	0,0	27 320,2															27 320,2
N	R0250	884 987,0																884 987,0
Total	R0260																	916 469,7

6.5. S.23.01.01

		Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,0	0,0		0,0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,0	0,0		0,0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	228 600,0	228 600,0		0,0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,0		0,0	0,0	0,0
Fonds excédentaires	R0070	0,0	0,0			
Actions de préférence	R0090	0,0		0,0	0,0	0,0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,0		0,0	0,0	0,0
Réserve de réconciliation	R0130	11 335 917,3	11 335 917,3			
Passifs subordonnés	R0140	0,0		0,0	0,0	0,0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,0				0,0
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,0				
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	11 564 517,3	11 564 517,3	0,0	0,0	0,0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0,0			0,0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,0			0,0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0,0			0,0	0,0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,0			0,0	0,0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,0			0,0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,0			0,0	0,0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,0			0,0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,0			0,0	0,0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,0			0,0	0,0

		Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,0			0,0	0,0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	11 564 517,3	11 564 517,3	0,0	0,0	0,0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	11 564 517,3	11 564 517,3	0,0	0,0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	11 564 517,3	11 564 517,3	0,0	0,0	0,0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	11 564 517,3	11 564 517,3	0,0	0,0	
SCR	R0580	2 628 630,0				
MCR	R0600	2 500 000,0				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	439,94%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	462,58%				

		Total
		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	11 564 517,3
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	228 600,0
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,0
Réserve de réconciliation	R0760	11 335 917,3
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0,0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	212 625,0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	212 625,0

6.6. S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	362 697,9	362 697,9	0,0
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	795 225,8	795 225,8	0,0
Risque de souscription en vie	R0030	0,0	0,0	0,0
Risque de souscription en santé	R0040	1 786 254,0	1 786 254,0	0,0
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,0	0,0	0,0
Diversification	R0060	-678 560,0	-678 560,0	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,0	0,0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	2 265 617,7	2 265 617,7	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	0,0
Risque opérationnel	R0130	313 727,7
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0,0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0,0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 579 345,5
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,0
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	R0220	2 579 345,5
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0,0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0,0
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	4
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	0,0

6.7. S.28.01.01

Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		C0010
MCRNL Result	R0010	535 877,1

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	830 417,5	10 571 223,6
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,0	0,0
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,0	0,0
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,0	0,0
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,0	0,0
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,0	0,0
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,0	0,0
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,0	0,0
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,0	0,0
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,0	0,0
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,0	0,0
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,0	0,0
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,0	0,0
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,0	0,0
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,0	0,0
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,0	0,0

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCRL Result	R0200	0,0

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,0	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,0	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,0	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,0	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,0

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	535 877,1
SCR	R0310	2 579 345,5
MCR cap	R0320	1 160 705,5
MCR floor	R0330	644 836,4
Combined MCR	R0340	644 836,4
Absolute floor of the MCR	R0350	2 500 000,0
		C0070
Minimum Capital Requirement	R0400	2 500 000,0

VII. Lexique

Bilan économique : Il s'agit du bilan de l'organisme tenant compte de la valeur actualisée de l'ensemble des flux futurs de trésoreries et de la valeur de marché des placements.

Fonds Propres Économiques : Niveau de richesse d'un organisme d'assurance. Il correspond à la différence entre l'Actif et le Passif du Bilan économique.

SCR (Capital de Solvabilité Requis) : Perte survenant avec une probabilité de 0,5% à horizon 1 an. Dans un souci de vulgarisation, on parle souvent de perte bicentenaire.

MCR (Minimum de Capital Requis) : Seuil au-dessous duquel le montant de Fonds Propres économiques ne peut passer sous peine de se faire retirer son agrément.